

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 Juin 2023

PRESENTS : PREVOT K – GERVASI A – FORTUNE M – LIGNERES O – PLA B – CARQUET M – VARSABA B – GUIRAUD V – VILLELLAS F – TOULZA N – BONNET M-J – DELUCCHI C

EXCUSES : ADRAGNA J – CHARLEUX D

ABSENTS : MIGNARD C

SECRETAIRE DE SEANCE : BONNET Marie-José.

1 – OPERATION 8 000 ARBRES PAR AN POUR L'HERAULT :

Dans le cadre de l'opération 8 000 arbres par an pour l'Hérault nous avons demandé l'obtention de 32 arbres de diverses essences. A ce jour ces arbres ont été accordés à la commune et le Conseil Départemental nous demande de bien vouloir nous engager à l'entretien de ces végétaux.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

2 – RECRUTEMENT D'UN CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPETENCES P.E.C :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recruter un agent en contrat aidé puisque les contrats P.E.C sont à nouveau possibles pour les agents handicapés.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

3 – REGLES D'OUVERTURE DE FONCTIONNEMENT, DE GESTION, D'UTILISATION ET DE CLOTURE DU COMPTE EPARGNE TEMPS :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que sur demande des agents il convient de mettre en place un compte-épargne temps dans la collectivité.

Monsieur le Maire précise que les fonctionnaires titulaires et agents non titulaires à temps complet ou à temps non complet qui sont employés de manière continue et qui ont accompli au moins une année de service pourront bénéficier d'un CET.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

4 –RETROCESSION D’UNE BANDE DE TERRAIN APPARTENANT A LA FAMILLE DURAND :

Monsieur le Maire propose la rétrocession d’une bande de terrain, située avenue du Point du Jour, cadastrée AN 206, appartenant à la famille DURAND-SASTRE d’une superficie de 356 m² au profit de la commune, moyennant l’euro symbolique, sachant que les frais d’acte seront supportés par Madame Veuve DURAND.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l’unanimité.

5 –TRAVAUX REHABILITATION VOIRIES :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis proposés par l’entreprise ACTI TP, concernant la réfection des voiries communales, pour les montants suivants :

- Réfection du Chemin des Romarins : 11 375,00 HT €.
- Réfection du Chemin des Aires : 10 450,00 HT €.
- Réfection de la Rue Neuve des Garrigues : 18 375,00 HT €.
- Réfection du Chemin du Cimetière : 32 352,00 HT €.

Au vu des prévisions budgétaires, Monsieur le Maire propose de réaliser les travaux de réfection du Chemin des Romarins (ce programme étant prévu depuis longtemps), ainsi que le Chemin des Aires qui est en très mauvais état. Il propose de réaliser les travaux des autres voiries ultérieurement.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l’unanimité.

6 – ELECTRIFICATION HORLOGE COMMUNALE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l’horloge communale ne fonctionne plus depuis de nombreux mois. Il précise qu’il n’est plus possible de la réparer en l’état et que l’électrification de celle-ci serait la seule option pour qu’elle fonctionne. Pour cela un branchement au réseau était nécessaire mais les services d’EDF nous ont précisé que cela n’était pas possible. Nous sommes donc dans l’obligation de prévoir l’alimentation de l’horloge par un système de batterie.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis proposés pour la restauration de l’horloge, à savoir :

- Electrification de l’horloge : devis proposé par TEROL CAMPANAIRE pour un montant de 5 755.00 € HT.
- Alimentation sur batterie : devis proposé par CJ ELECTRONIQUE pour un montant de 2 448.03 € HT.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l’unanimité.

6 – CREATION D’UNE PLATEFORME POUR ACCUEILLIR UN CITY PARK :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu’il est prévu l’aménagement d’un city park et pour ce faire la création d’une plateforme en enrobé est nécessaire pour la pose de celui-ci.

Il présente le devis proposé par l'entreprise AG-TP 11, pour un montant de 18 065.00 € HT, soit 21 678.00 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;
- Accepte à l'unanimité le devis proposé par l'entreprise AG-TP 11, pour la réalisation d'une plateforme pour accueillir le city park pour un montant de travaux de 18 065.00 € HT.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

7 –AMENAGEMENT CITY PARK ET ESPACE DE PIQUE-NIQUE :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de prix de la société HORTY ESPACES VERTS, pour la mise en place du city park et d'un espace de pique-nique.

Au vu des prévision budgétaires de ce programme, Monsieur le Maire propose de prendre l'option comprenant : le city park et la pose, la fourniture et la pose du gazon, ainsi qu'un ensemble de mobilier pique-nique, pour un montant total de 44 721.50 € HT, soit 49 048.20 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;
- Accepte à l'unanimité le devis proposé la société HORTY ESPACES VERTS, pour la mise en place du city park et d'un espace de pique-nique pour un montant total de 44 721.50 € HT, soit 49 048.20 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

La séance est levée à 20h20.